

Séance du 05 décembre 2014

L'an deux-mille-quatorze, le décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame MARTIN Martine, Maire.

Présents : MM. LAGARDERE Régis, BRUZAT Guy, ROUET Patrice, COUSTURIAN Benoît, PASQUALI Patrick, Mmes DIANA Hélène, TERRAIL Elisabeth.

Absents excusés : LAVIGNE Robert, LAURIER Patrice, GANCARZ Michel.

Secrétaire de séance : Melle DIANA Hélène.

Devis Christophe Taupiac.

Madame le Maire présente un devis électrique de Christophe Taupiac concernant le changement des lampes des issues de secours de la salle des fêtes, ainsi que le programmateur du feu de signalisation situé devant l'école. Ce devis s'élève à 729€ H.T., soit 875.20€ T.T.C.

Le conseil municipal accepte ce devis.

D'autre part, décision est prise de faire rajouter à ce devis le changement du détecteur de présence de l'entrée de l'église, lui aussi défectueux.

Devis Castel et Vancoillie.

Madame le Maire explique un second devis établi pour changer la porte d'un appartement rue du Maouhourat. Ce devis s'élève à 1730.00€ H.T, soit 1442.00€ T.T.C

Le conseil municipal accepte également ce devis.

Horloge de l'église.

L'entreprise Laumailé est toujours en possession du mécanisme. Un technicien viendra ce lundi 08 décembre. Entre temps, des contrôles ont été effectués sur un cycle complet de l'horloge afin de déterminer la présence de points défectueux en liaison avec M. Alain Dardenne.

Les cloches ne fonctionnant plus non plus, ce problème sera de nouveau signalé au technicien lundi.

Balisage des chemins de randonnée.

Suite aux remarques de randonneurs nous faisant part de problèmes de balisage sur certaines portions de chemins, la mairie a décidé de rencontrer M. Caillaux, président départemental de la randonnée pédestre, afin de revoir l'ensemble du balisage.

Suite à cette rencontre au cours de laquelle MM. DIANA de Monfort, COURTES de Saint Brès et ROUX de Maubec étaient également présents, il a été décidé de suivre les trois parcours pour en améliorer les balisages. Ce travail sera effectué au printemps par des bénévoles.

D'autre part, un poteau indicateur avec des lames directionnelles (en bois) sera apposé sur la place (près de la Vierge) afin d'indiquer les départs des circuits (peu visibles actuellement depuis la place car situés au camping).

Un devis de 320€ a été présenté et accepté par la CCBL qui est en charge de cette compétence.

Charges transférées.

Les débats sont toujours en cours à la CCBL pour le nouveau calcul des charges transférées par les communes. Madame le Maire et Régis Lagardère, membres du conseil communautaire ont fait part au conseil municipal de l'avancée des travaux.

Voirie.

Pour information, Régis Lagardère informe le conseil municipal du coût des travaux effectués par la CCBL sur la voirie communale.

Actuellement, le coût du fauchage (deux passages) s'élève à 214€ le km et le coût du point d'à temps s'élève à 1487€ la tonne d'émulsion répandue. Ces tarifs sont ceux appliqués par la CCBL. Si la Commune reprenait ces travaux à sa charge, elle serait confrontée à des tarifs plus élevés.

Questions diverses :

Foyer socio éducatif du collège du Fezensaguet : Madame le Maire donne lecture d'un courrier demandant une participation financière de la Commune à la bonne marche du foyer socio éducatif. Considérant que la Commune à toujours versé 10€ par enfant scolarisé dans le collège de secteur, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler sa participation. L'association sera recontactée car le courrier ne mentionnait pas le nombre d'élèves monfortois inscrits au collège.

SICTOM : Le SICTOM a adressé un courrier demandant à la commune de signer un arrêté autorisant les camions à emprunter sur les voies interdites aux véhicules de plus de 3t5.

Le conseil Municipal accepte et autorise Madame le Maire à signer ledit arrêté.

Maison Arbus. Comme proposé lors du précédent conseil en date du 07 novembre 2014, une nouvelle agence a été contactée pour estimer le bien (ORPI à Fleurance). Considérant que l'estimation proposée est trop basse, le conseil municipal décide de ne pas mettre le bien en vente dans cette nouvelle agence.

Logement T.3 : Marie-Pascale GUENTHER, agent immobilier indépendant est venue voir l'appartement. Il ressort de sa visite que l'appartement est mal agencé et mal équipé et que son prix est trop élevé. Considérant que les remarques sont fondées, le conseil municipal décide de baisser le prix de la location à 290€ par mois et donne son accord pour que Mme Guenther s'occupe de la location de cet appartement.

Note d'honoraires de M. TAJAN : Madame le Maire informe que M. Tajan, architecte mandaté pour l'étude de faisabilité et l'étude de coût des travaux sur la chapelle du cimetière a envoyé une note d'honoraires de 1548€. M. Tajan sera contacté la semaine prochaine pour voir avec lui où en sont ces travaux.

Devis pour travaux d'éclairage au terrain de pétanque rue Saint Roch : Un devis de 15 552.52€ H.T. est présenté au conseil municipal. Ces travaux bénéficieront d'une subvention du SDEG (Syndicat D'Energie du Gers) de 4 665.76€. Le coût s'élèvera donc à 10 886.76€.

M. Bruzat informe le conseil municipal que le club de pétanque (l'Entente Monfort-Bajonnette) s'engage à participer à hauteur de 50% sur cette somme.

Le conseil municipal donne donc son accord de principe pour la réalisation de ces travaux qui seront inscrits au budget 2015.

Décision modificative : Le conseil municipal délibère en faveur de modifications dans les articles 1641 et 66111 du budget 2014.

La séance est levée à 21h15